



67^e session de l'Assemblée générale

Comité spécial des opérations de maintien de la paix
Special Committee on Peacekeeping Operations

Débat général

New York, le 19 février 2013

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

Après deux années consécutives de négociations particulièrement difficiles au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, nous félicitons le Bureau et les membres du comité pour les nouvelles méthodes de travail adoptées pour la session de cette année. La Suisse est convaincue que le C-34 est un forum de discussion important pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU, dont la composition et le mandat sont uniques dans le système. Néanmoins, afin d'avoir un impact positif sur le développement des opérations, il doit parvenir à prendre des décisions dans les délais impartis, afin d'en assurer l'exécution par le Secrétariat. Les règles adoptées cette année sont certainement un pas dans la bonne direction et nous avons bon espoir qu'elles prouveront leur utilité lors de cette session. Cette dernière doit servir à élaborer et fixer de nouvelles règles de travail efficaces pour les prochaines années. Nous saluons la publication des conclusions du Groupe consultatif de haut niveau chargé d'examiner les taux de remboursement des pays qui fournissent des contingents et les questions connexes et nous nous réjouissons que celles-ci fassent l'objet d'une discussion en cinquième commission.

Madame la Présidente,

La relation complexe entre le maintien et la consolidation de la paix a été abordée au sein de ce comité lors des dernières sessions. Ces discussions, ainsi que les initiatives développées

par le Secrétariat, ont permis de commencer à mieux articuler les liens nécessaires entre ces activités phares des Nations Unies. Une approche durable de la résolution des conflits doit pouvoir s'appuyer sur tous les outils de l'ONU en matière de maintien et de consolidation de la paix de manière cohérente, en se basant sur les compétences et les valeurs ajoutées de chaque partenaire. La mise en œuvre des conclusions du rapport sur les capacités civiles de l'ONU est également un élément encourageant et doit se poursuivre. L'un des buts notables de cette réforme est la participation plus équilibrée entre hommes et femmes au sein des missions, notamment parmi les positions dirigeantes, ainsi que le renforcement de la sensibilité aux questions de genre à travers toutes les activités des missions de l'ONU. La Suisse reste convaincue que le rôle et les capacités de la Commission de consolidation de la paix doivent être développés, afin de lui permettre de contribuer plus significativement à la définition des tâches de consolidation de la paix d'une mission, notamment pour faciliter une transition adéquate dans la phase de son retrait.

Dans le domaine de la promotion de l'état de droit, la Suisse se félicite de la mise en place du mécanisme de point de contact de l'ONU pour la police, la justice et les systèmes pénitentiaires au sein du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ceci répond à un besoin important en matière de coordination et devrait faciliter un traitement plus systématique de cette problématique au siège, tout en permettant aux équipes par pays de l'ONU et aux missions de développer et mettre en œuvre des programmes et stratégies conjoints dans ces domaines. Par ailleurs, la Suisse salue les progrès accomplis au sein de l'Unité pour la réforme du secteur de la sécurité du DOMP, et notamment pour les notes techniques intégrées récemment. Tous les efforts permettant à une meilleure évaluation de l'impact réel de nos activités nous aident également à mieux définir les stratégies pour les phases de transitions. En ce sens, il faut souligner les efforts en cours concernant la rédaction du rapport informel sur l'impact du service de conseil en matière de droit pénal et judiciaire et du corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires. Nous avons hâte de prendre connaissance de ces résultats.

Madame la Présidente,

Bien que le chapitre du rapport du C-34 sur la protection des civils ne soit pas négocié lors de cette session, ce thème doit rester une priorité. Nous estimons que les futures discussions du C-34 sur cette question doivent nous permettre d'avancer vers une compréhension de cette tâche partagée par les contributeurs du maintien de la paix, et vers

un cadre stratégique amélioré. Les modules de formation et les documents de référence pour les missions développés par le Secrétariat sont des instruments utiles. Nous devons désormais nous assurer que ces efforts se traduisent en résultats tangibles dans le terrain. Une coordination entre tous les acteurs impliqués, y compris les acteurs humanitaires, est essentielle et doit se mettre en place dans le respect des mandats de chacun. La réussite des mandats de protection des civils sera largement le résultat de l'adéquation entre les objectifs fixés et les ressources à disposition.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Madam President,

After two consecutive years of particularly difficult negotiations in the Special Committee on Peacekeeping Operations, we would like to congratulate the Bureau and committee members on the new work methods adopted for this year's session. Switzerland is convinced that the C-34 is an important forum for UN peacekeeping operations and its composition and mission are unique in the system. However, in order to have a positive impact on the course of operations, the committee must be able to make timely decisions to allow for implementation by the Secretariat. The rules adopted this year are certainly a step in the right direction and we have good hope that they will prove to be useful during this session. At any rate, this session should provide the opportunity to establish new effective working rules for the years to come. We also warmly welcome the publication of the conclusions of the Senior Advisory Group on troop cost reimbursement and related issues and are pleased to note that they will be discussed in the fifth committee.

Madam President,

The complex relationship between peacebuilding and peacekeeping has been the subject of debate during recent sessions of this committee. Those discussions and the initiatives developed by the Secretariat have laid the groundwork for better definition of the necessary ties between these essential UN activities. A sustainable approach to conflict resolution should use all UN peacekeeping and peacebuilding tools in a coherent manner and take advantage of the skills and added value offered by each partner. Implementation of the UN civilian capacities review is also encouraging and should be pursued further. One of the aims of that reform that we would like to stress is more balanced participation of men and women alike during the missions, including in managerial positions, and increased sensitivity to

gender issues in all of the UN's activities and missions. Switzerland is convinced that the role and capacities of the Peacebuilding commission must be reinforced so that it can make a more meaningful contribution to defining the peacebuilding tasks within peacekeeping missions and facilitate a smooth transition during the phase leading up to the withdrawal of a mission.

In the area of promotion of the rule of law, Switzerland is pleased with the implementation of the UN Global focal point for police, justice and corrections within the Department of Peacekeeping Operations (DPKO) and the United Nations Development Programme (UNDP). This meets an important need in the area of coordination and should facilitate more systematic treatment of these issues at headquarters, while allowing the UN country teams and missions to develop and implement joint programs and strategies in these areas. Switzerland would also like to take this opportunity to acknowledge the progress made in the Security sector reform unit of the DPKO in general and more specifically regarding the Technical Guidance Notes on SSR which were recently finalized. These efforts as a whole will allow for improved evaluation of the real impact of our activities and help us better design strategies for the transition phases. On this note, we should also mention the on-going efforts to draw up a non-paper on the review and impact of the criminal law and judicial advisory service and the justice corrections standing capacity. We look forward to the results.

Madam President,

Though the chapter of the C-34's report on the protection of civilians is not up for negotiations during this session, we should not lose sight of its importance. We believe that future C-34 discussions on this issue should help bring us towards a greater understanding of this task shared by all parties involved in peacekeeping and an improved strategic framework. We should in this respect welcome the work of the Secretariat to develop training modules and reference documents for the missions. It is now up to us to ensure that these efforts produce tangible results in the field. Coordinated efforts by all parties involved, including humanitarian actors, are crucial and must take place while respecting the mandates of each-one. Lastly, the success of mandates to protect civilians largely depend on a good match between the defined objectives and available resources and requires the establishment of clear priorities so that the corresponding missions have the necessary human, material and financial resources to carry out the mandate.

Thank you.